

COMMUNIQUÉ AU TITRE DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Paris, le 30 avril 2025

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

LAGARDERE SA

2025-2026

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de l'article 2 du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, le présent descriptif a pour objet de présenter le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale de la Société le 29 avril 2025.

1° - Objectifs du programme de rachat 2025-2026

- animation du marché des titres de la Société dans le cadre de contrats de liquidité conformes à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers conclus avec des prestataires de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises ;
- attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- attribution ou cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ;
- livraison d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions exerçant leur droit ;
- toute autre allocation d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés dans les conditions définies par les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, de quelque manière que ce soit, au capital de la Société ;
- conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- et, plus généralement, réalisation de toute autre opération conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment, aux Pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

2° - Caractéristiques du programme de rachat 2025-2026

Montant maximum alloué au programme : 500.000.000 €

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres pouvant être acquis :

10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit 14 166 983 actions sur la base du capital actuel.

Compte tenu des 27 358 actions auto-détenues au 29 avril 2025, le pourcentage du capital actuel et le nombre d'actions pouvant être acquis ne seraient respectivement que de 14 139 625 actions, soit 9,98% pour le cas où la Société ne procéderait pas à l'annulation ou au transfert de tout ou partie de ces actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur tout marché, hors marché, de gré à gré, par acquisition ou cession de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés et à tout moment à l'exclusion des périodes visées aux b) et c) de l'article 4.1 du Règlement délégué (UE) 2016/1052 et des périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Prix maximum d'achat par titre : 40 €, étant précisé que ce montant pourrait être ajusté par le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société afin de tenir compte de l'incidence de telles opérations sur la valeur de l'action.

3° - Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 29 avril 2025, soit jusqu'au 29 octobre 2026.

La présente publication est disponible sur le site Internet de la Société (www.lagardere.com) dans la rubrique Actionnaires et Investisseurs/Information Réglementée.

LAGARDÈRE SA

Société Anonyme au capital de 864 185 950,80 €

Divisé en 141 669 828 actions de 6,10 € de nominal

Siège social : 4, rue de Presbourg à Paris 16^{ème} (75) - France

Téléphone : +33 (0)1 40 69 16 00

320 366 446 R.C.S. Paris

Adresse internet : www.lagardere.com